

**Nom commercial :** EXOR**Code produit:** NX 064 C1093 FR**Version actuelle:** 2.1.5, établi le: 04.01.2024**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 07.11.2023**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****EXOR****UFI:**

1TH5-20QA-800V-GETH

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit phytopharmaceutique

Fongicide

Bactéricide

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

GRITCHE

491 RUE SIMONE VEIL

33860 VAL DE LIVEPNE

N° de téléphone 05 57 32 48 33

e-mail approgritche@gritche.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

approgritche@gritche.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

**Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH09

**Mention d'avertissement**

Attention

**Nom commercial :** EXOR**Code produit:** NX 064 C1093 FR**Version actuelle:** 2.1.5, établi le: 04.01.2024**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 07.11.2023**Région:** FR**Mentions de danger**

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de danger (UE)**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence**

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

**UFI:**

1TH5-20QA-800V-GETH

**2.3 Autres dangers****Evaluation PBT**

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur &gt;0,1% identifiée comme étant PBT.

**Evaluation vPvB**

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur &gt;0,1% identifiée comme étant vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Caractérisation chimique**

Formulation phytosanitaire solide; Cuivre sous forme d'oxyde de cuivre 750 g/kg (WG)

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	<b>oxyde cuivreux</b>			
	1317-39-1 215-270-7 029-002-00-X -	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 70,00 - < 90,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	-	M = 100	M = 10

**Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)**

N°	orale		dermale		par inhalation	
	1	500 mg/kg de poids corporel				3,34 mg/l

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.

**Après inhalation**

**Nom commercial :** EXOR**Code produit:** NX 064 C1093 FR**Version actuelle:** 2.1.5, établi le: 04.01.2024**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 07.11.2023**Région:** FR

Amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. En cas de difficultés respiratoires ou de malaise, consulter un médecin.

**Après contact cutané**

Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau à grande eau avec un savon doux. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

**Après contact oculaire**

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en maintenant les paupières bien ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation.

**Après ingestion**

Donner à boire un verre d'eau additionné d'une cuillère à soupe de sel de cuisine peut aider à provoquer un vomissement. Consulter un médecin en cas de troubles ou de malaise. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Symptômes**

Peut causer « la fièvre des métaux » après l'inhalation de poussières, de la même façon que pour des poussières issues de d'autres métaux. Les symptômes ne sont pas spécifiques mais sont généralement de type grippal : fièvre, frissons, nausées, maux de tête, fatigue, douleurs musculaires, douleurs dans les articulations.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Sable

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO); oxyde de cuivre

**5.3 Conseils aux pompiers**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Veiller à assurer une aération suffisante.

Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées. Eviter la formation de poussières. Ne pas respirer les vapeurs. Évacuer le personnel inutile. Veiller à assurer une aération suffisante.

**Pour les secouristes**

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber mécaniquement. Appliquer des moyens de neutralisation chimique.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

**Nom commercial :** EXOR**Code produit:** NX 064 C1093 FR**Version actuelle:** 2.1.5, établi le: 04.01.2024**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 07.11.2023**Région:** FR

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et être entreposées séparément des tenues de ville. Dépoussiérage minutieux. Prévoir des aspirateurs en cas de formation de poussière. Ne pas inhaler les poussières.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Solution sectorielle

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition / la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit.

#### Equipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur P2

##### Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

##### Protection des mains

**Nom commercial :** EXOR**Code produit:** NX 064 C1093 FR**Version actuelle:** 2.1.5, établi le: 04.01.2024**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 07.11.2023**Région:** FR

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	caoutchouc nitrile
Matériau approprié	néoprène
Matériau approprié	caoutchouc naturel (Latex)

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>	
solide	
<b>Etat</b>	
Solide	
<b>Couleur</b>	
brun à rouge	
<b>Odeur</b>	
faible	
<b>pH</b>	
Valeur	7 - 8,5
Température de référence	20 °C
Source	Fabricant
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	1800 °C
Source	Fabricant
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Valeur	> 332 °C
Source	Fabricant
<b>Température de décomposition</b>	
Valeur	> 332 °C
Source	Fabricant
<b>Point d'éclair</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température d'inflammation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	
Le produit n'est pas oxydant/comburant.	
<b>Propriétés explosives</b>	
Le produit n'est pas explosif.	
<b>Inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	

**Nom commercial :** EXOR**Code produit:** NX 064 C1093 FR**Version actuelle:** 2.1.5, établi le: 04.01.2024**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 07.11.2023**Région:** FR

Donnée non disponible.

**Pression de vapeur**

Donnée non disponible.

**Densité de vapeur relative**

Donnée non disponible.

**Densité relative**

Donnée non disponible.

**Densité**

Donnée non disponible.

**Densité apparente**

Valeur	1,68	g/ml
Température de référence	21	°C
Méthode	CIPAC MT 186	
Source	Fabricant	

**Masse volumique apparente après tassement**

Valeur	1,76	g/ml
Température de référence	21	°C
Méthode	CIPAC MT 186	
Source	Fabricant	

**Solubilité dans l'eau**

Valeur	0,0006	g/L
Température de référence	39	°C
Source	Fabricant	

**Solubilité**

Valeur	< 14	g/100ml
Milieu	Solvants organiques	
Source	Fabricant	

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Donnée non disponible.

**Viscosité cinématique**

Donnée non disponible.

**Teneur en parts non-volatiles**

Valeur	100	%
--------	-----	---

**Caractéristiques des particules**

Donnée non disponible.

**9.2 Autres informations****Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

**10.4 Conditions à éviter**

Éviter la formation de poussières. Humidité.

**Nom commercial :** EXOR**Code produit:** NX 064 C1093 FR**Version actuelle:** 2.1.5, établi le: 04.01.2024**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 07.11.2023**Région:** FR**10.5 Matières incompatibles**

Acides; Aluminium; Magnésium; Hydrazine; oxyde de potassium

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement d'oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	EXOR		
DL50		3165	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	EXOR		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	EXOR		
CL 50		4,84	mg/l
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	Fabricant		
Remarque/s	concentration maximale atteignable au test: aucun animal mort.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Nom du produit		
1	EXOR		
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	Fabricant		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Nom du produit		
1	EXOR		
Source	Fabricant		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Nom du produit		
1	EXOR		
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Nom du produit		
1	EXOR		
Méthode	OECD 471		

**Nom commercial :** EXOR**Code produit:** NX 064 C1093 FR

Version actuelle: 2.1.5, établi le: 04.01.2024

Version remplacée: 2.1.4, établi le: 07.11.2023

Région: FR

Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	---

Toxicité pour la reproduction	
N°	Nom du produit
1	EXOR
Voie d'exposition	orale
	> 1500 mg/kg/bw
Type d'examen	NOAEL
Espèces	rat
Substance de référence	CAS: 1317-39-1
Méthode	OECD 416
Source	Fabricant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité	
N°	Nom du produit
1	EXOR
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
N°	Nom du produit
1	EXOR
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
N°	Nom du produit
1	EXOR
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)	
Donnée non disponible.	

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)	
N°	Nom du produit
1	EXOR
CE50	9,8 - 41,2 µg Cu <sup>2+</sup> /L
Durée d'exposition	48 h
Espèces	Daphnia
Source	Fabricant

**Nom commercial : EXOR****Code produit:** NX 064 C1093 FR

Version actuelle: 2.1.5, établi le: 04.01.2024

Version remplacée: 2.1.4, établi le: 07.11.2023

Région: FR

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Facteur de bioconcentration (FBC)****N° Nom du produit**

1 EXOR

FBC 2120

Espèces

poisson

Source

Fabricant

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur &gt;0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur &gt;0,1% identifiée comme étant vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes****Autres effets néfastes**

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit.

**12.8 Autres informations****Autres informations**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

**Emballage**

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

**Nom commercial :** EXOR**Code produit:** NX 064 C1093 FR**Version actuelle:** 2.1.5, établi le: 04.01.2024**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 07.11.2023**Région:** FR

Classe	9
Code de classification	M7
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3077
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Sources de danger	oxyde cuivreux
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.2 Transport IMDG**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Sources de danger	dicopper oxide
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
Sources de danger	dicopper oxide
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Nom commercial :** EXOR**Code produit:** NX 064 C1093 FR**Version actuelle:** 2.1.5, établi le: 04.01.2024**Version remplacée:** 2.1.4, établi le: 07.11.2023**Région:** FR
**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

le produit contient le(s) suivant(es) substance(s), auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7	75

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E1

**Prescriptions nationales****Autres prescriptions**

Directives nationales

Nomenclature des installations

classées pour la protection de l'environnement (ICPE, Fance) :

N°4510 (Directive Seveso 3).

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H332

Nocif par inhalation.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.